18 membres de cinq familles Roms bulgares jugés à Toulouse depuis lundi contestent avoir réduit 33 de leurs compatriotes, choisis au pays souvent pour leur handicap, en esclavage (MàJ)

09/02/2021 à 19h36



09/02/21

De **un à huit ans de prison**. Telles sont les peines que vient de prononcer le tribunal correctionnel de Toulouse, ce mardi 9 février 2021, à l'encontre de membres de **familles bulgares** qui avaient réduits des hommes au rang d'esclaves, entre 2015 et 2018.

Au terme de huit jours d'audience les prévenus ont été reconnus coupables d'avoir exploité des êtres humains au sein d'un **réseau de mendicité forcée**. Ils étaient également jugés pour **association de malfaiteurs** et **blanchiment d'argent**.

[…]

Des interdictions de territoire

Au final, des peines d'interdiction du territoire français ont été prononcées à l'encontre de 16 des 17 prévenus. Le **parquet** avait requis des peines allant **jusqu'à 10 ans de prison**, le maximum en la matière pour un procès en correctionnelle.

[…]

Actu.fr

02/02/21

Des baraquements tout équipés pour les chefs, des bâches au milieu des rats pour leurs « esclaves ». Le procès d'un réseau de mendiants bulgares opérant à Toulouse jette une lumière crue sur un système très hiérarchisé

Ils se décrivent comme de pauvres expatriés obligés de venir mendier dans la Ville rose pour survivre. Les 18 membres de cinq familles Roms bulgares jugés à Toulouse depuis lundi contestent avoir réduit 33 de leurs compatriotes, choisis au pays souvent pour leur handicap, en esclavage.

Mais ce mardi, Arnaud Durand, le chef d'enquête, est venu livrer à la barre une tout autre version du quotidien des prévenus. Il a décrit « la claire hiérarchisation entre les habitations » du camp, situé au nord-est de Toulouse et « où pullulaient les rats », qu'ils sont soupçonnés d'avoir dirigé. Ils y vivaient dans des baraquements, avec téléviseurs et réfrigérateurs. Somme toute dans un certain confort comparé aux mendiants, dont « certains ne s'étaient pas lavés depuis des mois » qui « dormaient parfois sur des bâches à même le sol ».

[…]

L’enquêteur s’est montré catégorique : les prévenus « ne pratiquaient pas la mendicité », mais contrôlaient depuis le camp « leurs » mendiants, privés de leurs pièces d’identité et envoyés aux différents carrefours de la ville.

« Les victimes étaient maintenues sous contrôle avec de l’alcool bon marché qu’on leur faisait boire, a expliqué le policier. Et s’ils ne ramenaient assez d’argent, ils ne mangeaient pas ».

[…]

20Minutes